Département des
Hautes-Pyrénées

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47

mairie.lafitole@wanadoo.fr
Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du Lundi 16 Novembre 2026.

Présent.e.s : Mr Loïc GUESDON, Mr Jean-Noël ROUSSEAU, Mme Marielle SEMMEZIES, Mr Cyrill DULOUT, Mme Nadine BERTINI, Mr Arnaud BONNAVENTURE, Mr Jean-Luc Posterle.

Absents excusés : Mme Léa CLAYETTE, Mme Jade SQUELBUT, Mr Thierry CULIE, Mme Morgane SAVOYE,

Secrétaire de séance : Marielle Semmezies

Procurations :

Début de séance : 19H30

1. Délibération FAR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal sa volonté de demande d'une subvention au Fond d'aménagement rural proposé par le département pour l'année 2027.
Pour cette demande de subvention, il est proposé un devis pour des travaux de réaménagement du point de vue de lafitole sur le haut de côte. L'entreprise « l'atelier des 2 charpentiers » effectuerait cet aménagement pour un montant de 34792,95 €/HT.
De même, un devis pour la peinture de l'intérieur du complexe est proposé pour un montant de 28 186 € par l'entreprise Marquez. Ce projet s'inscrit en vue des championnats de France qui auront lieu en Janvier 2028 sur la commune.

Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
7	0	0

2. Délibération DETR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal sa volonté de demande d'une subvention au Fond d'aménagement rural proposé par le département pour l'année 2027.
Pour cette demande de subvention, il est proposé un devis pour la peinture de l'intérieur du complexe est proposé pour un montant de 28 186,11 € par l'entreprise Marquez. Ce projet s'inscrit en vue des championnats de France qui auront lieu en Janvier 2028 sur la commune.
De plus, un projet pour la réfection du toit de l'école et du préau soit un peu moins de 400M2 de toiture vont être réalisé en 2027 par l'entreprise Troyano Charpente pour un montant de 71632.15 € HT. De plus, les panneaux solaires existant doivent être remplacés lors de ce chantier. Cette opération sera réalisée par l'entreprise SPE pour un montant de 20683.69 € HT.

L'investissement du remplacement de la toiture et des panneaux solaires est porté par la communauté des communes Adour madiran qui mutualise tous les investissements des écoles. La CCAM fait les demandes de subventions pour la commune par contre la mairie de Lafitole paye le reste à charge.

Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
7	0	0

3. Délibération pour le FRI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal sa volonté de demande d'une subvention au Fond d Régional d'Aide à la subvention proposé par la région Occitanie pour l'année 2027.
Pour cette demande de subvention, il est proposé un devis pour des travaux de réaménagement du point de vue de lafitole sur le haut de côte. L'entreprise « l'atelier des 2 charpentiers » effectuerait cet aménagement pour un montant de 34792,95 €/HT.

Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
7	0	0

4. Délibération sur demande de subvention à la région pour logement communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au départ de la locataire du logement communal situé au 3 rue du Château, il convient de procéder au changement du système de chauffage.
L'appartement est actuellement chauffé au gaz et il propose de faire installer, à la place, une pompe à chaleur. Il présente un devis pour un montant H.T. de 13 730.28 €. De plus des travaux de réfection doivent être réalisé pour un montant de 51732 €.
Il informe l'assemblée qu'il est possible de faire une demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Investissement au travers du dispositif d'aide au logement communal à vocation sociale.
Les principaux critères à retenir sont :

- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant l'accord de la subvention et la commune propriétaire des biens.
- L'étiquette énergétique à atteindre après travaux à minima l'étiquette C (DPE).
- Un plafonnement des loyers au niveau du barème de PLS est requis. (environ 9 €/m2 de la surface utile).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
 Accepte le devis pour un montant HT de 13 730.28 €
 Mandate le Maire pour effectuer la demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Investissement

Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
7	0	0

5. Changement d'horaire de la mairie

A compter du 01 Janvier 2027, la mairie sera ouverte uniquement le Lundi de 14h à 17h et Mercredi de 15h à 19h.

6. Café associatif

La commune et l'association Rivage ont organisé 2 rencontres avec les habitants pour imaginer le café associatif de demain. La participation active des habitants a permis de définir les besoins et d'élaborer une organisation pour mener à bien ce projet. Morgane Savoye et Jade Squelbut, membres du conseil municipal, sont les porteuses de ce projet ambitieux.
Pour poursuivre la réflexion, la commune propose un lieu pour accueillir le café associatif 2 rue du château en réaménageant une grange derrière la mairie. L'objectif est d'avoir un projet bien déterminé et chiffré avant la fin d'année 2027 en vue de potentiel travaux pour l'année 2028.

7. Questions diverses

- Une étude sur la fissure de l'église sera faite dans le courant de l'année 2027.

8. Agenda

- Lancement des illuminations de Noël par l'association les petites mains Lafitolaises à la salle des fêtes dimanche 6 Décembre à 18h.
- Le repas des ainés aura lieu le dimanche 20 Décembre à la salle des fêtes à 12h. Inscription en mairie.

Fin de séance : 20h25